



Le SAGE de l'Ardèche est adopté ! (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Ce matin, mercredi 4 juillet 2012, à Vogüé, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Ardèche, présidée par Pascal BONNETAIN, en présence du Sous-préfet de Largentière et du directeur régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, a adopté la version définitive du SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

La validation préfectorale du document reste la dernière étape à venir avant son entrée en vigueur.

Ce document est le fruit de 8 années d'expertise, de concertation et d'études approfondies.

Elaboré par et pour le territoire, c'est un outil de planification et de gestion durable de l'eau et des milieux naturels, en équilibre avec les usages.

Les membres de la CLE ont également souhaité interpeller les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'eau en vue de la mise en place de SCOT(s) intégrant le SAGE, qui en sera un élément essentiel.



Repères :

Le SAGE est un document qui traite de tous les enjeux de l'eau de notre bassin versant : qualité, quantité, biodiversité, eau potable, urbanisme, assainissement, hydroélectricité, sécheresse, risque inondation, baignade, ...

Son objectif est de définir les **conditions acceptables d'un équilibre durable entre protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et satisfaction des usages de l'eau.**

Il définit et planifie pour cela des actions essentielles à mener, qui pourront être réalisées dans le cadre de programmes d'actions type « contrats de rivière ». Ainsi, une quarantaine d'actions sont listées dans le document. Il définit en complément des principes à respecter pour un aménagement du territoire cohérent avec la gestion de l'eau (*les décisions de l'administration et des collectivités doivent être compatibles avec un SAGE en ce qui concerne les SCOT, PLU, carte communale, schéma des carrières et toute action soumise à une autorisations Loi sur l'Eau*).

Qui l'a élaboré ?

Au cœur du dispositif, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est le lieu le centre de décision de la politique de l'eau sur notre bassin versant.

Depuis 2003, ce sont ses membres qui mènent la concertation et la rédaction du document de SAGE.

Elle est composée de 56 membres, nommés pour 6 ans par arrêté préfectoral. Ses membres sont issus de 3 collèges :

- * 50% d'élus des collectivités (communes, départements, régions),
- * 27% d'usagers (représentants des activités économiques, riverains, associations)
- * et 21% de représentants des services de l'Etat et ses établissements publics.

C'est une instance inédite car elle est la seule à regrouper ainsi tous les acteurs de l'eau.

Le SAGE est élaboré à l'échelle d'un territoire cohérent au sens hydrologique et géographique :

le bassin versant de l'Ardèche.

Le bassin versant de l'Ardèche c'est : 158 communes, sur 3 départements (Ardèche, Gard et Lozère) et 2 régions – une superficie de 2 430km² et près de 1000km de rivières – 118 000 habitants permanents qui ont besoin d'eau à la maison comme pour leurs loisirs – un chiffre qui est multiplié par 2.5 en été !!!

Plus d'informations sur le SAGE sur : www.ardeche-eau.fr